

République Française
Département des Vosges
Arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges

PROCES-VERBAL
15/12/2023

Commune de LIEZEY
Procès-Verbal du conseil municipal du 15 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Liézey, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire, à la mairie de Liézey au 4 place du centre à LIEZEY (VOSGES), sous la présidence de Monsieur Damien DESCOUPS, Maire.

Début de la séance : 18h30

Date de convocation : 11/12/2023

Nombre de points à l'ordre du jour : 6

Date d'affichage du PV : 18/12/2023

Nombre de délibérations : 6

Fin de séance : 19h20

Présents : Mr DESCOUPS Damien, Maire ; Mr VIAL Denis, Mme ERB Virginie, Adjoint ; Mme LECOMTE Chantal, Mme HODGES Anne, Mr Michel PILLERON, Mme TOUSSAINT Catherine, Mr NOËL Jean-Pierre, Mr DIDIER Thierry, Mr ADAM Xavier.

Absents excusés : Mme Sylvie MENGEL.

Secrétaire de séance : Mr VIAL Denis

Ordre du jour de la séance :

- Frais de déplacement des agents
- Dépenses du compte 623 Publicités, publications, relations publiques
- Loyer cure 2024
- Indemnité gardiennage Eglise 2024
- Reversement du budget forêt au budget communal pour 2023 (annule et remplace)
- Convention avec SVPA pour la fourrière animale
- Points divers

Point 1/ Frais de déplacements des agents : le Conseil Municipal décide de participer aux frais de déplacements des agents dans le cadre de mission ou d'ordre de service ou de formation pour les besoins de la collectivité dans la limite des tarifs en vigueur fixés par arrêté ministériel pour leur frais inhérent à leurs déplacements (essence, péage, repas, nuitée, formation payante).

Scrutin Public, votants : 10, Votes POUR = 10 voix

Point 2/ Dépenses du sous-compte « Fêtes et cérémonies » du compte 623 Publicités, publications, relations publiques : le Conseil Municipal décide d'affecter au compte toutes les dépenses ayant trait aux évènements, fêtes diverses et cérémonies officielles (denrées, décorations, friandises, repas des aînés, colis de Noël, etc.), aux décorations, cadeaux et prix (maisons fleuries, magie de Noël, etc.), spectacle, concerts, manifestations diverses, frais de publicités, etc qui peuvent être amenées à être dépensées lors d'évènements organisés dans le cadre de la vie de la commune (de la vie sociale, de l'environnement, de la culture et de la jeunesse).

Scrutin Public, votants : 10, Votes POUR = 10 voix

Point 3/ Révision du loyer de la cure pour 2024 : Le conseil municipal décide d'augmenter le loyer de la Cure pour l'année civile 2024 à 308 € par mois, soit 3 696 € par an à compter du 1er janvier 2024. Ce loyer est révisable chaque année.

Scrutin Public, votants : 10, Votes POUR = 10 voix

Point 4/ Indemnité de gardiennage de l'Eglise de Liézey : augmentation de l'indemnité, la portant à 327 € par an à compter de 2024 (anciennement 322€ en 2023).

Scrutin Public, votants : 10, Votes POUR = 10 voix

Point 5/ Reversement du budget Forêt au budget Communal pour 2023 : le Conseil Municipal autorise le versement de 22 000 euros du budget annexe de la forêt 2023 vers le budget principal communal 2023 au titre de l'exercice 2023.

Scrutin Public, votants : 10, Votes POUR = 10 voix

Point 6/ Convention avec SVPA pour la fourrière animalière : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article L211-24 du Code Rural, chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens, chats, et autres animaux de compagnie trouvés errants, abandonnés ou en état de divagation, jusqu'au terme des délais de garde (huit jours ouvrés et francs). Le Conseil Municipal décide de signer une convention avec la SVPA, Société Vosgienne de Protection Animale de Brouvelieures (Vosges) pour recueillir les animaux trouvés sur le territoire de la Commune de Liézey que la Commune leur amène. Les frais seront refacturés au propriétaire.

Scrutin Public, votants : 10, Votes POUR = 10 voix

Points divers :

La Gazette : L'édition 2023 de la Gazette des Pouhas est finalisée et sera distribuée aux habitants du village sur cette fin d'année. Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Etude PLU : Suite à la réunion publique, le bureau d'études travaille à la finalisation des projets. L'enquête publique devrait être finalisée pour l'automne 2024. Mr le Maire rappelle que les documents sont consultables sur le site officiel de la mairie www.liezey.fr

Réhabilitation de la maison au 14 route du Bannerot en logements sociaux : le Toit Vosgien, qui effectuera les travaux et louera les 5 logements sociaux est encore en phase d'étude pour finaliser les plans de travaux définitivement.

Augmentation prix de l'eau et de l'assainissement de la CCGHV : Mr le Maire précise qu'une révision du prix de l'Eau a été décidé lors du dernier Conseil Communautaire sur l'ensemble des communes. Pour la Commune de Liézey, la redevance eau potable reste stable, à 0,90€ par m3 consommé, identique à 2023. Cependant, le budget étant maintenant assujéti à la TVA, cette dernière sera appliquée au taux de 5.5%.

Recensement de la population 2024 : comme vous le savez, à compter du 18 janvier 2024, la Commune de Liézey doit être recensée. Vous recevrez, en même temps que votre Gazette, une lettre d'explication sur ce recensement.

A compter du 18 janvier 2024, muni des codes de connexion que l'agent recenseur vous fournira en main propre ou dans votre boîte aux lettres, vous pourrez vous recenser par internet sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, D. DESCOUPS

Le secrétaire de séance, Denis VIAL

